

## THE ENGLISH TEXT FOLLOWS THE FRENCH...

### Chers amis,

Chaque année, les Juifs du monde entier s'attendent à entendre les quatre questions à leurs tables de seder ... cette année, ils se poseront, au moins, une cinquième : « Pourquoi ce Pessaḥ est-il différent de la plupart des autres ? »

Outre notre deuxième année malheureusement avec la crise sanitaire, cette année, Pessaḥ arrive immédiatement après Chabbat (**samedi soir, le 27 mars 2021**) – un événement assez rare qui crée des circonstances uniques, qui affectent directement les préparations plus traditionnelles de Pessaḥ. Pour répondre à cela, et à d'autres questions, je suis ravi de partager avec vous le guide de cette année.

En temps normal, la soirée du seder du premier soir est l'occasion de grandes retrouvailles familiales ! Elle permet aussi, habituellement, de recevoir chez soi nombreux invités. L'expression traditionnelle de Pessaḥ est « Kol dikhfin... quiconque a faim, qu'il vienne et qu'il mange ». Hélas, mais de cette phrase consacrée, du fait de la crise sanitaire toujours d'actualité, nous faisons un nouveau dicton consacré : « **Que tous ceux qui ont "faim" de partage, de chaleur humaine, de retrouvailles, viennent se connecter en ligne, participer et partager !** »

Nous héritons de notre tradition des principes fondamentaux qui nous obligent à agir de nouveau différemment cette année, en ces temps hors du commun. Premier principe : *pikoua'h nèfèch*. Pour sauver une vie, nous pouvons violer n'importe quel commandement (sauf ceux concernant les interdits du meurtre, de l'adultère et de l'idolâtrie). Le deuxième principe est *hora'at cha'ah* : « les besoins extraordinaires de l'heure ». *Hora'at cha'ah* semble être liée à la préservation de la vie juive collective, tandis que *pikoua'h nèfèch* concerne la vie d'un individu.

Pour dire les choses simplement : cette année, encore une fois nous ferons de notre mieux pour fêter Pessaḥ. Et grâce à l'internet, nous pourrions inviter toute la famille et les amis (en particulier pensez à ceux qui sont seuls ou isolés) à y « assister », en ligne. Pour le deuxième soir, le seder communautaire sera en ligne. Voir le courriel pour plus d'information.

### Préparez votre cœur pour Pessaḥ

Beaucoup trop de gens commencent par la maison et ne vont pas jusqu'au cœur. Et pourtant, la véritable raison d'être du nettoyage de Pessaḥ est d'enlever de notre propre être intérieur le Hamets, c'est-à-dire ce qui fait fermenter les céréales – ou comme l'enseignèrent les rabbins hassidiques du 18<sup>ème</sup> siècle, l'élément symbolique qui submerge notre moi. Se débarrasser du Hametz, c'est se débarrasser des parties de notre personnalité qui nous ont fait voir le monde uniquement du point de vue de nos propres intérêts égoïstes. Nous pouvons le faire en tant qu'individus, mais aussi en tant que peuple. Si bien que si vous voulez vraiment vous préparer pour Pessaḥ, la première des choses à faire (et la plus importante) est de dresser un inventaire de notre santé spirituelle – et d'essayer de nettoyer tous les résidus qui ont été accumulés.

C'est ce que symbolise la tradition qui consiste à chercher le Hamets dans la maison la veille de Pessaḥ, à la lumière d'une bougie – que nous nous ouvrons à un examen de conscience

rigoureux afin de prendre conscience de la manière dont nous avons laissé enfler notre ego et comment il nous empêche de voir la bonté, la beauté et l'amour de ceux qui nous entourent ou de manifester toutes ces qualités qui existent en nous.

Comme pour chaque coutume, les détails peuvent remplacer l'essence, si bien qu'il peut arriver que nous soyons si attentifs à trouver le moindre morceau de pain ou de céréales ou la moindre miette que nous en oublions la raison pour laquelle nous le faisons. Ce Pessah, assurons-nous de nos priorités et faisons le travail intérieur nécessaire. Alors, nous pourrons commencer à nous libérer de cet endroit trop étroit qui est en nous et nous pourrons commencer à faire l'expérience de la vraie libération spirituelle que Pessah nous invite à suivre.

### **Préparer son esprit pour Pessah**

Voici quelques ressources merveilleuses sur la fête

<https://www.beth-hillel.org/userfiles/files/pessah/Haggadah-Pessah-direct.pdf>

(une haggada libérale en français)

[www.sidduraudio.com/pesach.html](http://www.sidduraudio.com/pesach.html)

<https://www.youtube.com/watch?v=EkHBiP17clo> (La Haggada de Pessah chantée selon le rituel constantinois)

### **Préparer sa maison pour Pessah**

Notre tradition biblique et rabbinique interdit pendant Pessah de consommer du Hamets, d'en posséder ou d'en tirer profit. Par conséquent, une personne doit enlever tout Hamets comestible, qui a la taille d'une olive ou plus, de sa possession.

Le Hamets désigne *les cinq céréales utilisées pour faire la Halla* (voir Michna Halla 1, 1 ; Michna Pessah 2, 5), et qui par conséquent sont interdites à Pessah sous quelque forme fermentée que ce soit sont :

1 / Hitim – **le blé**

2 / Se'orim – **l'orge**

3 / Kusmim – **l'épeautre**

4 / Shibbolet Shu'al – **l'avoine**

5 / Shippon – **le seigle.**

Ce sont les **seules** céréales qui peuvent devenir du Hamets. Tout ce qui ne correspond pas à cette définition, n'est pas Hamets. Par conséquent, les ***Kitniyot*** ou légumineuses, comme le riz, les pois chiches, les haricots, les petits pois, ne sont pas considérés comme du Hamets.

**Voici donc un bref guide** : débarrassez-vous du blé, de l'orge, de l'avoine et des céréales ainsi que des gâteaux, cookies, tartes, quiches, nouilles ou tout autre forme de pâtes, et de tout aliment contenant l'un de ces ingrédients. N'oubliez pas de vérifier les sacs à dos ou d'autres endroits dans la maison (la table autour de votre ordinateur et son clavier, par exemple) qui auraient pu être en contact du Hamets pendant l'année.

Mais cela n'inclut pas un bon nombre d'aliments, que les juifs Ashkénazes ne mangeaient traditionnellement pas, entre autre le riz, les haricots, le soja, etc. Pour certaines raisons décrites sous forme de responsa à la fin de ce guide, Kehilat Gesher ne suit pas la coutume Ashkénaze, mais la coutume Séfarade/Misrahj, qui considère que le riz, les haricots, le soja et

tout ce qui n'est pas fait à partir du blé, du seigle ou de l'orge, ainsi que de plantes assimilées, comme acceptable pour Pessah.

D'ailleurs pour votre séder et la semaine de Pessah, si certaines personnes ont des difficultés de ravitaillement en telle ou telle denrée (hors la matsa et le maror qui sont obligatoires le premier jour), c'est sans gravité et elles compenseront avec ce dont elles disposent. Il existe quelques supermarchés cachères en lignes :

<https://www.groskash.com>

<https://www.houra.fr/catalogue/casher-B3000016-1.html>

Et le Supermarché Cacher Eden cash livre partout en France.

### **Précisions concernant les produits Cacher LePessah**

**A. Les produits suivant ne nécessitent pas un label Cacher LePessah, s'ils sont achetés avant Pessah :**

Les paquets ou boîtes de café sans additifs à base de céréales, le sucre, le thé (mais pas les tisanes), le sel (sans complément d'iode), le poivre, les épices, les jus de fruits surgelés sans additifs, les légumes surgelés (crus), le lait, le beurre, le cottage cheese, les fromages frais à tartiner, les fromages comme le cheddar, le munster et le camembert, les fruits surgelés (crus) sans additifs ainsi que la levure chimique.

**B. Les produits suivant ne nécessitent aucun label Cacher LePessah s'ils sont achetés avant ou durant Pessah :**

Les fruits et légumes frais, les œufs, le poisson cachère et la viande cachère fraîche.

**C. Les produits suivants NECESSITENT un label Cacher LePessah s'ils sont achetés avant ou durant Pessah :**

Tous les produits cuits (matsa, gâteaux, farine de matsa, farfel, tous produits contenant de la matsa), les jus de fruits en bouteille ou en cannette, le thon en boîte, les alcools, les huiles, les fruits secs, les bonbons, les chocolats, les glaces et les sodas, etc.

Quelle est la raison pour laquelle il y a une différence entre la nourriture achetée avant ou durant Pessah ? Le Hamets, s'il en notre possession avant Pessah, est considéré comme nul s'il fait moins d'un **soixantième** de la quantité totale de produit avec lequel il a été mélangé (la règle talmudique de "*betél chichim*"). Mais cette règle ne s'applique plus dès que Pessah commence !

Si vous avez la moindre question ou commentaire, envoyez-moi un courriel ou téléphonez-moi !

**Et bien sûr, en cas de maladie, seul le médecin est habilité à dire si le médicament prescrit peut être interrompu ou différé sans inconvénient pour le patient.**

L'idéal pour nous, en tant que juifs libéraux, est de passer sept jours en prêtant une attention toute particulière à la notion de liberté et à la visée spirituelle qui la sous-tend. Le but n'est pas de rendre notre vie impossible avec toutes les préparations de la fête ; la règle que l'on peut suivre de manière générale est de ne pas être plus strict que ce nécessaire !

Il est d'usage d'employer, dans la mesure du possible, une vaisselle et une batterie de cuisine réservées exclusivement pour Pessah. Toutefois, on peut rendre utilisable certains ustensiles dont on se sert toute l'année par un acte de **cachérisation**.

Les deux grandes procédées de cachérisation sont :

1. Le « *liboun* » action du feu en appliquant suffisamment de chaleur sur un objet métallique qu'un morceau de paille brûlerait s'il le touchait ;
2. La « *hagala* » (immersion des ustensiles en métal, bois, pierre, matière plastique dure, duralex) dans l'eau bouillante ou, par extension, « *Iroui mi-keli rishon* » (arroser d'eau bouillant les objets, puis rincer à froid).

Chez moi, par exemple, nous avons un service spécial pour Pessaḥ en raison de la tradition qui dit que les matériaux type grès et porcelaine peuvent absorber du Hamets. Nous cachérisons les plats, les casseroles, les poêles et l'argenterie en les immergeant dans de l'eau bouillante, et nous cachérisons le verre en l'immergeant dans de l'eau froide pendant 24 heures. Nous couvrons le bois ainsi que les autres surfaces poreuses avec des feuilles d'aluminium, des nappes, ou autres. **Mais la clé reste de préparer son cœur et son esprit – et de dédier ces jours à la croissance spirituelle.**

### **Mekhirat Hamets (la vente du Hamets)**

Comme vous le savez, la Tora interdit de posséder du Hamets et ses produits dérivés durant Pessaḥ. Par conséquent, il y a une tradition qui consiste à prendre des dispositions pour vendre le Hamets à un non juif (Notamment cette vente est prévue pour des articles comme le whisky ou ustensiles utilisés pour cuisiner Hamets). Ce transfert, mekhirat Hamets, est accompli en nommant un agent pour conclure la vente. A la fin de la fête, l'agent procède à la rétrocession du Hamets qui est désormais à nouveau permis. (Nous recommandons la vente du Hamets cette année à travers l'organisation Tzohar en Israël [ici](#)).

### **Jeudi 25 mars au soir**

Bedikat Hamets (la recherche du levain) : cela est traditionnellement fait la nuit avant Pessaḥ, juste après le coucher du soleil. Ce rituel est particulièrement apprécié des enfants. Quand Pessaḥ commence un samedi soir, la recherche du Hamets est effectuée le jeudi. Voici la manière dont nous procédons :

- a) Assurez-vous que tout le Hamets a été enlevé ou enfermé, à l'exception de ce qui est nécessaire pour le petit-déjeuner du lendemain matin...
- b) Placez plusieurs morceaux de pain (d'une taille suffisamment grande pour être vus) à divers endroits de la maison.
- c) Dites la bénédiction qui se termine par "al biour Hamets", puis cherchez (traditionnellement à l'aide d'une bougie et d'une plume, ainsi qu'une boîte ou qu'un morceau de tissu pour le pain ramassé) tout le levain qui peut se trouver dans la maison.
- d) Après que tous les morceaux aient été trouvés et rassemblés, dites : "Que soit annulés tout levain et toute pâte levée qui se trouvent en ma possession et que je n'ai ni vus ni fait disparaître : qu'ils soient considérés comme la poussière de la terre."

On peut choisir de conserver juste assez de Hamets pour le repas de Chabbat. Si c'est le cas, la formule prononcée à l'issue de la vérification "Qui soit annulé tout le Hametz non détecté," ne devra pas être récitée à ce moment, car on ne veut pas annuler le Hamets réservé au Chabbat. Cependant, si l'on a l'intention d'utiliser de la Matzah Ashirah (voir plus loin), on peut alors réciter la formule le jeudi soir.

### **Vendredi 26 mars, matin**

Biour Hamets – le Hamets que vous avez ramassé la veille ainsi que son contenant doivent être brûlés, et ce avant le milieu de la journée. On ne récite aucune bénédiction. Cependant un version légèrement modifiée de la formule pour l'annulation du Hamets est récitée : "Que soit annulés tout levain et toute pâte levée qui se trouvent encore en ma possession et que je n'ai ni us ni fait disparaître : qu'ils soient considérés comme la poussière de la terre." Ce jour doit être considéré comme une veille de PessaH ordinaire en ce qui concerne le Biour Hamets. Toute la nourriture cuite de Chabbat et celle du premier Seder doit être préparée à ce moment-là.

### **Repas de Shabbat : vendredi soir 26 mars et samedi après-midi 27 mars**

Deux coutumes traditionnelles présentent certaines complications lorsque le premier Seder a lieu un samedi soir :

1°) Il est de coutume d'éviter de consommer de la Matzah la veille de PessaH, afin d'en manger avec appétit lors du Seder.

2°) Il est de coutume de manger des repas à Chabbat sur laquelle on puisse réciter la Bénédiction sur le pain (habituellement avec les Hallot)

*Que consommera-t-on comme « le pain », durant ces deux repas du Chabbat ?*

Il existe deux solutions possibles :

**A)** Mettre de côté, ce qui suffit de Hamets pour ces repas de Chabbat. On conservera un plat spécial pour les Hallot. Il faudra prendre bien soin d'éviter la diffusion des miettes à d'autres plats. Pour prévenir ce genre de complications, il est recommandé d'utiliser des assiettes et plats en carton et des couverts en plastique pour les repas de Vendredi soir et de Chabbat matin et midi. Après le dernier repas, les miettes de Hamets seront éliminées dans les toilettes ou par toute autre méthode sachant bien que rien ne peut être brûlé le jour de Chabbat. La nappe devra être retirée soigneusement et secouée dans les toilettes ou en dehors de la maison et conservée avec les autres objets « Hamets ». Ce sera alors le moment de réciter la formule : « Que soit annulés tout levain et toute pâte levée qui se trouvent encore en ma possession et que je n'ai ni us ni fait disparaître : qu'ils soient considérés comme la poussière de la terre ».

**B)** Il est aussi possible (voir préférable selon mon avis) de s'arranger de telle sorte que l'on ne consommera de repas que « Cachèr l'PessaH », à la fois le vendredi soir et le samedi matin. La chose est possible car on peut utiliser de la Matza Achira (Matsa enrichie avec de l'œuf ou du jus d'orange) pour la bénédiction sur le pain. Bien que la Matza Achira ne doive pas être utilisée pour le Seder, ce n'est pas du Matsa ! Elle est fabriquée sous strict contrôle rabbinique et peut être consommée pendant PessaH. Si elle n'est pas consommée durant le Seder, c'est du fait qu'elle soit « Achira » (enrichie). Or le pain non-levé requis (c'est une Mitsva) pour le Seder est le « *lahma anya* » (pain de pauvreté et d'affliction, c-à-d, la Matsa faite seulement avec de l'eau et de la farine). La Matsa Achira sera donc utilisée comme pain pour les repas du vendredi soir et du samedi midi.

### **Seder communautaire, le dimanche 28 mars**

Kehilat Geshet et la Communauté juive libérale – Ile de France, avec leurs rabbins Tom Cohen et Pauline Bebe, fêteront ensemble en ligne. **Vous souhaitez vous inscrire, écrivez à Sabine Curiel à [contact@cjl-paris.org](mailto:contact@cjl-paris.org).**

J'espère que cela sera utile à tous ceux qui veulent célébrer la fête cette année. Par-dessus tout, je vous souhaite à vous, ainsi qu'à tous vos proches, un merveilleux Pessah, sain, caché et plein de joie. Puisse cette année être une année de véritable rédemption et de paix pour nous, pour tout Israël et pour tous les peuples à travers le monde !

Rabbin Tom Cohen et *la synagogue franco-américaine de Paris*, Kehilat Gesher

**11 avenue de la Porte de Champerret 75017 Paris**

[www.kehilatgesher.org](http://www.kehilatgesher.org) [rabbi@kehilatgesher.org](mailto:rabbi@kehilatgesher.org)

---

***Dear Friends,***

Every year, Jews around the world anticipate hearing the pivotal four questions at their seder tables... this year they'll be asking themselves, minimally, a fifth one: "Why is this Passover different from most others?" Besides our second year dealing with "the health crisis", this year, Passover arrives immediately following Shabbat (**Saturday night, March 27<sup>th</sup> 2021**) – a rare occurrence that creates unique circumstances, which directly affect our usual Passover preparations. To answer this, and some other questions, I am delighted to share with you this year's KG Passover guide.

Normally, the seder is the great occasion for family reunions! It also is the moment where we invite many guests into our homes and tables. For many, Passover is summed up in the stirring call, "*Kol dikhfin...* whoever is hungry, let him come and eat." However, because of the current circumstances, this time-honored phrase must be modified this year to: **"Let all who are hungry for connection, come online and partake."**

Once again, we won't be physically together, as long as the coronavirus makes that dangerous for ourselves and for other people. However, we can take comfort in knowing that our tradition already gives us the principles, on which such unusual accommodations are possible. The first is *pikuach nefesh*: To save a life, we can violate any commandment except murder, adultery and idolatry. The second principle is *hora'at sha'ah*: the extraordinary needs of the hour. *Hora'at sha'ah* seems to be related to preserving collective Jewish life, while *pikuach nefesh* is connected to the life of an individual person.

To put it simply: this year we will again do our best to celebrate Passover under the given circumstances. However, and thanks to technology, we can and should invite as many family and friends (especially consider those who are all alone or isolated) to virtually "attend" your home seder online. The second night community seder (March 28<sup>th</sup>) will be online. Please read your emails from the congregation for more information.

**REMINDER - We must prepare our Hearts for Passover:**

Too many people start with the home and never get to the heart. Yet the real purpose of Passover cleaning is to clean one's own inner being from "Hametz," that is to say, the stuff that makes grains puff up -- or as the Hasidic rabbis of the 18<sup>th</sup> century taught, the symbolic element of our overflowing egos. To get rid of our Hametz is then to get rid of the parts of our own selves that have made us see the world solely from the perspective of our own egoistical interests. This can happen not only to us as individuals but also as a people. So, if we really want to get prepared for Passover, the first and most important thing to do is to take an inventory of our inner spiritual health -- and to try to clean out the accumulated crud.

That's what the tradition of walking around your home the night before Passover, with a candle, looking for Hametz, is meant to symbolize -- that we are indeed opening ourselves to careful self-examination of the ways that we've gotten our egos puffed up and no longer can see all the goodness, and beauty, and love from others around us, or no longer have enough time to show them our own goodness, beauty and love.

As with every custom, the details can replace the essence, so that we get so involved in finding every piece of bread or cereal or crumb that we forget the essence. This Passover, let's make sure we keep the priorities straight: and do the necessary inner work. When we do, we can begin to free ourselves from that narrow place within our being and experience the true spiritual liberation that Pessah calls us forth.

#### **Preparing your mind for Passover:**

For some wonderful Passover resources check out these following websites

[www.jewishfreeware.org](http://www.jewishfreeware.org)

[http://www.judaism.com/digital\\_haggadah/index.asp](http://www.judaism.com/digital_haggadah/index.asp)

[www.sidduraudio.com/pesach.html](http://www.sidduraudio.com/pesach.html)

#### **Preparing your home for Passover:**

The key is to get rid of anything made from Hametz: **The five grains that can be used to make hallah** (see the Mishna Halla 1:1, Pessah 2:5), and therefore, in their leavened form can become Hametz -prohibited- on Passover:

- 1) Hitim - **wheat**
- 2) Se'orim – **Barley**
- 3) Kusmim – **Spelt**
- 4) Shabbolet Shu'al - **Oats**
- 5) Shippon – **Rye**.

**These are the only items, which can become Hametz.** While there is virtually total rabbinic agreement since Talmudic times that these Biblical Hebrew terms comprise the sum total of items which can become Hamets, there is not agreement regarding the proper translation of the terms *kusmim* and *shabbolet*. Some authorities include oats in the above list but it is doubtful whether oats should be included. Certain foods such as buckwheat ("kasha") and grains are sometimes mistakenly included in the above group because of mistranslations of the Hebrew or upon modern Hebrew usages which should not be applied to terms in their Biblical contexts.

So here is a quick guide: Get rid of wheat, barley, oats, cereals, cakes, cookies, pies, quiches, noodles or any forms of pasta, and anything processed with these items (which often includes vinegar, which is made from wheat unless otherwise specified, and other processed items which have wheat in them – **do check the labels**).

But it does not include lots of things, which Ashkenazi Jews traditionally did not use: namely rice, beans, soy, etc. For reasons described in the rabbinical decision (responsa) at the end of this guide, Kehilat Geshar's communal practice does not follow the Ashkenazi but the



Sephardic/Mizrahi custom, which means, that we hold that rice, beans, soy, and everything else not made from wheat, rye, barley or the like is acceptable for Passover.

Some people are having difficulty in finding kosher for Passover products near them. (Please remember that except for matzah and maror --which are compulsory on the first day-- one isn't required to eat matzah throughout the holiday, just chametz is prohibited!). For the other elements found on a seder plate, one does their best -- and that too is okay! That said, there are a few kosher supermarkets online:

<https://www.groskash.com>

<https://www.houra.fr/catalogue/casher-B3000016-1.html>

And we are told that Supermarché Cacher Eden cash delivers everywhere in France.

### **Specifics in terms of Kosher for Passover products and requirements:**

#### **A. The following foods require no Kosher for Passover label if purchased prior to Passover:**

Unopened packages or containers of natural coffee without cereal additives, sugar, pure tea (not herbal tea), salt (not iodized), pepper, natural spices, frozen fruit juices with no additives, frozen (uncooked) vegetables, milk, butter, cottage cheeses, cream cheese, ripened cheeses such as cheddar (hard), muenster (semi-soft) and Camembert (soft), frozen (uncooked) fruit with no additives, baking soda.

#### **B. The following foods require no Kosher for Passover label if purchased before or during Passover:**

Fresh fruits and vegetables, eggs, fresh fish and fresh meat.

#### **C. The following foods REQUIRE a Kosher for Passover label if purchased before or during Passover:**

All baked products (matzah, cakes, matzah flour, farfel, matzah meal, and any products containing matzah), canned or bottled fruit juices, canned tuna, wine, vinegar, liquor, oils, dried fruits, candy, chocolate flavored milk, ice cream, yogurt and soda.

The reason for the distinction between the requirements for food bought before or during Passover is that Hametz, if in one's possession before Passover, is negated by the Talmudic rule of being less than one-sixtieth of the total quantity in which it may be mixed. However, this rabbinical rule of negation is no valid once Passover has begun. If you have any questions or comments, please email or or call me!

Ideally as liberal Jews, from my point of view, is that we spend seven days of mindfulness of the notions of liberty and its underlying spiritual purpose. The idea of this holiday is not aimed at making one's life miserable; so as a rule of thumb, **don't be stricter than you have to be!**

In my household we have a separate set of dishes for Passover, because there is a tradition that stoneware or other dishes can absorb some of the Hametz. We *kasher* metal dishes, pots and pans, and silver wear by immersion in boiling water, and we *kasher* glass by immersion in cold water for 24 hours. We cover wood and other porous surfaces with aluminum foil, tablecloths, or other ways. But the key is to prepare your heart and mind -- and dedicate these days to spiritual growth.

### **Mekhirat Hametz (Selling of Hametz)**

As you know, the Torah prohibits the ownership of Hametz and its by-products during Passover. Therefore, there is a tradition of arranging for the sale of the Hametz to a non-Jew



(Notably this was used for such items as whiskey or the pots, pans and plates that are used year round for cooking Hametz). The transfer, mekhirat Hametz, is accomplished by appointing an agent to handle the sale. At the end of the holiday, the agent arranges for the reversion of ownership of the now-permitted Hametz. This year, we recommend those interested to contact the rabbis of Tzohar in Israel, through their online sale -- [here](#).

### **Thursday Evening, March 25th**

Bedikat Hametz – (Search for leaven): This is customarily done on the night before Passover immediately after sunset. This ritual is especially enjoyable for children. When Passover starts on a Saturday night, the search for the Hametz is done on Thursday. This is what we do:

- a) Make sure all Hametz has been removed or locked away, with the exception of what will be needed for the morning for early breakfast...
- b) Place several pieces of bread (of visible size) in various locations throughout the house.
- c) Make the blessing that ends “al biur Hametz” and then, proceed (traditionally with lighted candle, feather or brush and a box or cloth for the bread collected) to look for any leaven that may be found in the house.
- d) After all the bread pieces are found and gathered, make the declaration: “All manner of leaven that is in my possession which I have not seen or have not removed, or have no knowledge of, shall be null and disowned as the dust of the earth.”

One may elect to keep just enough Hametz for the Sabbath meals. If so, the formula for nullifying unseen Hametz, "All manner of leaven...", should not be recited at this time, since one does not want to nullify the Hametz reserved for Shabbat. However, if it is one's intention to use Matzah Ashirah (explained further on), then one does recite the declaration "All manner of leaven that is in my possession..."

### **Friday Morning – March 26th**

Biur Hametz – The container of hametz, gathered the evening before, is to be burned. The burning of the hametz should be completed by mid-day. No blessing is recited. However, a slightly modified version of the formula for nullification of hametz is recited, as follows: “Any leaven that may still be in the house, which I have or have not seen, which I have or have not removed, shall be as if it does not exist, and as the dust of the earth.”

This day should be treated as an ordinary day before Passover in regard to Biur Hametz. The kitchen should be ready for Passover, and all food cooked for Shabbat and for the first Seder should be prepared at this time before sunset.

### **Shabbat Meals: Friday night March 26th, and Saturday morning March 27th**

There are two traditional practices that present complications when the first Seder is held on a Saturday night,

1. It is customary to refrain from eating Matzah on the day before Passover, so that one will eat Matzah with a hardy "appetite" for Matzah at the Seder.
2. It is customary to eat the Sabbath meals over which the blessing over bread is recited (normally over the Hallot).

*What can one eat as "bread" during these two Sabbath meals?*

There are two acceptable ways of dealing with these complications:

A. Set aside enough Hametz for the Sabbath meals. A Hametz dish should be provided for the Hallot. Care should be taken to prevent any crumbs from coming into contact with the other dishes. To avoid such a problem it is recommended that plastic or paper plates and cutlery be used at both the Friday night and Shabbat morning meals. After the meal, the residue of the Hametz should be flushed away or otherwise disposed of since, of course, nothing can be burned on Shabbat. The tablecloth should be carefully removed from the table, shaken outside of the house, and then stored with the other Hametz objects. The formula of the nullification of Hametz "Any leaven that may still be in the house, which I have or have not seen, which I have or have not removed, shall be as if it does not exist, and as the dust of the earth." should now be recited.

B. It is possible (and a more elegant solution) to simply have fully "kosher for Passover" meals both on Friday evening and Saturday morning. This is possible because one may use Matzah Ashirah (enriched Matzah, that is to say made with eggs or orange juice) for the blessing over the bread. Though Matzah Ashirah, may not be used for the Seder, it is not Hametz! It is produced under strict rabbinical supervision and may be used during Passover. It may not be used for the Seder because it is "Ashirah" (rich) and what is required for the Seder is lahma ânya (the bread of poverty and affliction. That is to say a simple Matzah made only from water and flour); and precisely because egg Matzah or Matzah made with orange juice may not be used to fulfill the Mitzvah of the Seder, it may be eaten at the both Friday night meal and at the Sabbath lunch.

### **2<sup>nd</sup> night Community seder, Sunday March 28<sup>th</sup>**

Kehilat Gesher and la Communauté juive libérale – Ile de France, with their rabbis Tom Cohen and Pauline Bebe, will hold the seder online. **For more information and to sign up and receive the link, please send an e-mail to Sabine Curiel: [contact@cjl-paris.org](mailto:contact@cjl-paris.org).**

I hope this helps for anyone who plans to celebrate the holiday this year. Most importantly, have a wonderful, happy, healthy and kosher Pesach and may this year be a year of true redemption and peace for us and for all of Israel and for all peoples everywhere! Wishing you and your loved ones a Happy and Kosher Passover!

Rabbi Tom Cohen and *The French-American synagogue of Paris*, Kehilat Gesher

**11 avenue de la Porte de Champerret 75017 Paris**

[www.kehilatgesher.org](http://www.kehilatgesher.org) [rabbi@kehilatgesher.org](mailto:rabbi@kehilatgesher.org)

# Peut-on consommer des légumineuses à Pèssah ?<sup>1[1]</sup>

## Résumé d'un responsum du rabbin David Golinkin

**Question :** À la lumière du rassemblement des exilés (en Israël), serait-il possible de reconsidérer la coutume achkénaze de ne pas manger de légumineuses (*kitniot*)<sup>2[2]</sup>, à Pèssah ?

**Réponse :** À notre avis, il est permis, voire indiqué, d'abandonner cette coutume. Elle est en contradiction avec une décision explicite dans le Talmud (*Pessahim* 114b) et, de façon générale, avec l'opinion de l'ensemble des sages de la *Michna* et du Talmud, à l'exception de R. Yohanan ben Nouri, (cf. *Pessahim* 35a et équivalents). Elle est aussi en opposition avec la position et la pratique des *Amoraïm* à Babylone et en Israël (*Pessahim* 114b et *passim*), des *Guéonim* (cf. *Cheiltot*, *Halakhot pessoukot*, *Halakhot guedolot*, etc.) et de la plupart des autorités du début du Moyen Âge dans tous les pays (soit en tout, de l'avis de plus de cinquante *Richonim*) !

Cette coutume est mentionnée pour la première fois en France et en Provence au début du XIII<sup>e</sup> siècle par le rabbin Acher de Lunel, le rabbin Samuel de Falaise et le rabbin Perets de Corbeil. À partir de là, elle s'est répandue dans différents pays et depuis, la liste des aliments défendus n'a cessé de s'allonger. Néanmoins, la raison de la coutume n'est pas connue et, en conséquence, on ne compte pas moins de onze explications différentes recensées pour en rendre compte. Le rabbin Samuel de Falaise, l'un des premiers à la mentionner, s'y réfère comme à une « coutume erronée » et le rabbin Yerouham la qualifie de « coutume stupide » (*minhag chtout*).

La question halakhique qui se pose dès lors est de savoir s'il est permis de ne plus pratiquer une coutume considérée comme insensée. De nombreuses autorités rabbiniques ont considéré qu'il était permis, sinon obligatoire, d'abandonner ce type de coutume (cf. le rabbin Abin dans le Talmud de Jérusalem, *Pessahim*, Maïmonide, le Roch, le Ribach et beaucoup d'autres décisionnaires). En outre, il existe de nombreuses bonnes raisons pour abandonner cette « coutume erronée » :

- a) elle diminue la joie de la fête en limitant le nombre d'aliments autorisés. Or, c'est une *mitsva* de se réjouir les jours de fête.
- b) elle entraîne des hausses de prix exorbitantes<sup>3[3]</sup> qui aboutissent à une très importante perte financière. Or, il est un principe bien établi dans la *Halakha* que « la Tora prend en compte le poids des dépenses du peuple d'Israël.<sup>4[4]</sup> »
- c) elle met l'accent sur un interdit accessoire aux dépens de celui qui est essentiel : l'interdit de consommer du *hamets*<sup>5[5]</sup>.
- d) elle entraîne une défiance quant à l'observance des commandements en général (l'interdit de consommer du *hamets* en particulier) : d'aucuns peuvent se dire abusivement que si cette coutume est observée – alors qu'elle est incohérente et injustifiée – il n'y a sans doute pas plus de raison valable d'observer encore d'autres commandements.
- e) cela entraîne des divisions intercommunautaires en Israël qui n'ont aucune raison d'être, puisque seules certaines communautés d'origine achkénaze ont cette prohibition.

La seule raison valable qui justifierait d'observer cette coutume est le désir même de vouloir préserver une ancienne coutume. Mais de toute évidence, ce désir ne l'emporte pas sur tout ce qui a été dit précédemment.

En conséquence, nous décrétons qu'achkénazes ou séfarades peuvent manger des légumineuses et du riz à Pèssah, sans craindre de transgression. Sans doute, il y aura des achkénazes qui voudront s'en tenir à la coutume de leurs ancêtres même s'ils savent qu'il est permis de manger des légumineuses à Pèssah. Pour eux, nous recommandons d'observer seulement la coutume originelle, de ne manger ni riz ni légumineuses mais d'utiliser l'huile des légumineuses ainsi que tous les autres aliments interdits surajoutés au fil des années comme les petits pois, les haricots, l'ail, la moutarde, les graines de tournesol, les cacahuètes, etc. Cela leur permettra de consommer des centaines de produits qui portent le label « cacher pour Pèssah pour ceux qui mangent des légumineuses ». Cela leur rendra la vie plus facile et ajoutera de la joie et du plaisir à leur observance de la fête.

<sup>1[1]</sup> Le rabbin David Golinkin est président du Comité de la *Halakha* du mouvement *massorti* en Israël. Son responsum a été édité dans : *Responso of the Va'ad Halacha of the Rabbinical Assembly of Israel*, vol. 3, 5748-5749 (en hébreu).

<sup>2[2]</sup> Les légumineuses comprennent diverses graines et leur farine : sésame, pois-chiche, maïs, etc. Le riz tombe également sous cet interdit.

<sup>3[3]</sup> En raison des taxes perçues sur les produits de consommation *cacher le-Pessah*, compte tenu de leur surveillance, de leur conformité et de leur commercialisation.

<sup>4[4]</sup> Ce qui signifie que le judaïsme prend soin de ne pas imposer des charges exagérément lourdes et s'élève contre le gaspillage.